

Image not found or type unknown



Droit de garde pour un pere

Par **ec13**, le **05/09/2008 à 16:46**

après 8 ans de vie commune ma compagne a décidée de se séparer de moi et est retournée chez ses parents a 200 kms de notre habitation principale. elle n' a pas d'emploi depuis 4 ans depuis la naissance de notre petite fille et vivait a mon crochet depuis lors.
elle n'a toujours pas d'emploi et pas de revenu, de logement lui appartenant.
Puis-je demander la garde de notre fille?
Je ne veux pas la rendre malheureuse mais à quoi ai-je droit ?
Si vous avez quelques conseils à me prodiguer j'en serai très content
MERCI D AVANCE